

*Note de présentation*

*du Compte Financier Unique 2024*

**Comité syndical du 12 février 2025**

## Table des matières

<b>1. Introduction</b>	<b>3</b>
<b>2. Vue d'ensemble</b>	<b>5</b>
<b>3. Affectation du résultat</b>	<b>5</b>
<b>4. La section de fonctionnement</b>	<b>6</b>
a) Les dépenses de fonctionnement	7
b) Les recettes de fonctionnement	9
c) Les actions de fonctionnement, réalisées en 2024, par thématique	10
<b>5. La section d'investissement</b>	<b>12</b>
a) Les dépenses d'investissement	13
b) Les recettes d'investissement	14
c) Les actions d'investissement, réalisées en 2024, par thématique	15
d) Les restes à réaliser	17

# 1. Introduction

En application de l'article 242 de la loi de finances de 2019, le Compte Financier Unique (CFU) est un nouveau document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion, établi jusque-là par les services du Trésor Public, et le compte administratif, produit par la collectivité.

Au-delà d'imposer une totale dématérialisation et une automatisation des processus et des contrôles, les objectifs du CFU sont les suivants :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion ;
- Améliorer la qualité des comptes ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le Compte Financier Unique (CFU) présente ainsi, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Président du SMRD.

Il a la même architecture que le Budget Primitif, rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il constate les résultats comptables de l'exercice. Il est élaboré par l'ordonnateur et par le comptable public et retrace l'ensemble des opérations, quelles que soient leurs natures, réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé.

Cette note vient préciser la présentation des résultats 2024 du Syndicat, qui sera projetée en comité syndical au cours de sa séance du 12 février 2025. Cette note sera jointe à la délibération par laquelle le comité syndical sera invité à approuver la gestion 2024 et l'affectation des résultats associés.

Le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 précise les modalités de mise en ligne de ces informations des collectivités territoriales auprès du public : *les documents d'informations budgétaires et financières doivent être mis en ligne sur le site internet dans un délai d'un mois à compter de l'adoption en séance du comité syndical, dans les conditions garantissant leur accessibilité intégrale sous un format non modifiable et leur conformité aux documents soumis à l'organe délibérant. Ils doivent être accessibles gratuitement et facilement par le public.*

\*\*\*\*

L'arrêté des comptes d'une collectivité est constitué par le vote, de l'assemblée délibérante, sur le compte financier unique, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte.

La structure d'un compte financier unique (CFU) comporte différentes parties : **la section de fonctionnement** et **la section d'investissement** qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. A l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

Il comprend également une partie sur les états financiers qui apporte une vision patrimoniale de la structure.

## La section de fonctionnement regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité :
  - ✓ les charges à caractère général (contrats de prestation de service, fluides, énergie, maintenance, assurances, frais télécommunication, locations, frais d'entretien des locaux et bâtiments, achats de petits matériels et fournitures ...)
  - ✓ les charges de personnel
  - ✓ les charges financières liées à la dette
  - ✓ l'autofinancement (solde excédentaire de la section de fonctionnement)
  - ✓ les dotations aux amortissements, provisions...
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir et qui permettent le financement des dépenses de fonctionnement :
  - ✓ impôts et taxes notamment la taxe Gemapi
  - ✓ dotations de l'Etat, de l'agence de l'eau, du Département, ...

## La section d'investissement retrace les opérations patrimoniales et comporte :

- En dépenses : construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, acquisitions de matériels durables, véhicules, le remboursement du capital de la dette, les travaux réalisés en régie...
- En recettes : le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), les emprunts nouveaux, les subventions reçues, l'autofinancement de la section de fonctionnement, les dotations aux amortissements....

## 2. Vue d'ensemble

<b>2024</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultats</b>
<i>Investissement</i>	4 305 025.91	4 455 483.05	150 457.14
<i>Fonctionnement</i>	1 173 458.56	1 848 876.53	675 417.97
<b>TOTAL</b>	<b>5 478 484.47</b>	<b>6 304 359.58</b>	<b>825 875.11</b>

## 3. Affectation du résultat

	Résultat de clôture de l'exercice 2023	Part de Fct N-1 affectée à l'investissement N-1	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024	Soldes des restes à réaliser Recettes - dépenses	Résultats cumulés 2024 avec les reports
<b>Investissement</b>	16 453.09		150 457.14	166 910.23	-287 875.70	-120 965.47
<b>Fonctionnement</b>	1 326 544.00	-60 066.21	675 417.97	1 941 895.76	0,00	1 941 895.76
<b>TOTAL</b>	<b>1 342 997.09</b>	<b>-60 066.21</b>	<b>825 875.11</b>	<b>2 108 805.99</b>	<b>-287 875.70</b>	<b>1 820 930.29</b>

## 4. La section de fonctionnement

Le tableau ci-dessous permet de disposer d'une vue globale, en dépenses et en recettes de la section fonctionnement du compte financier unique, présenté par chapitres :

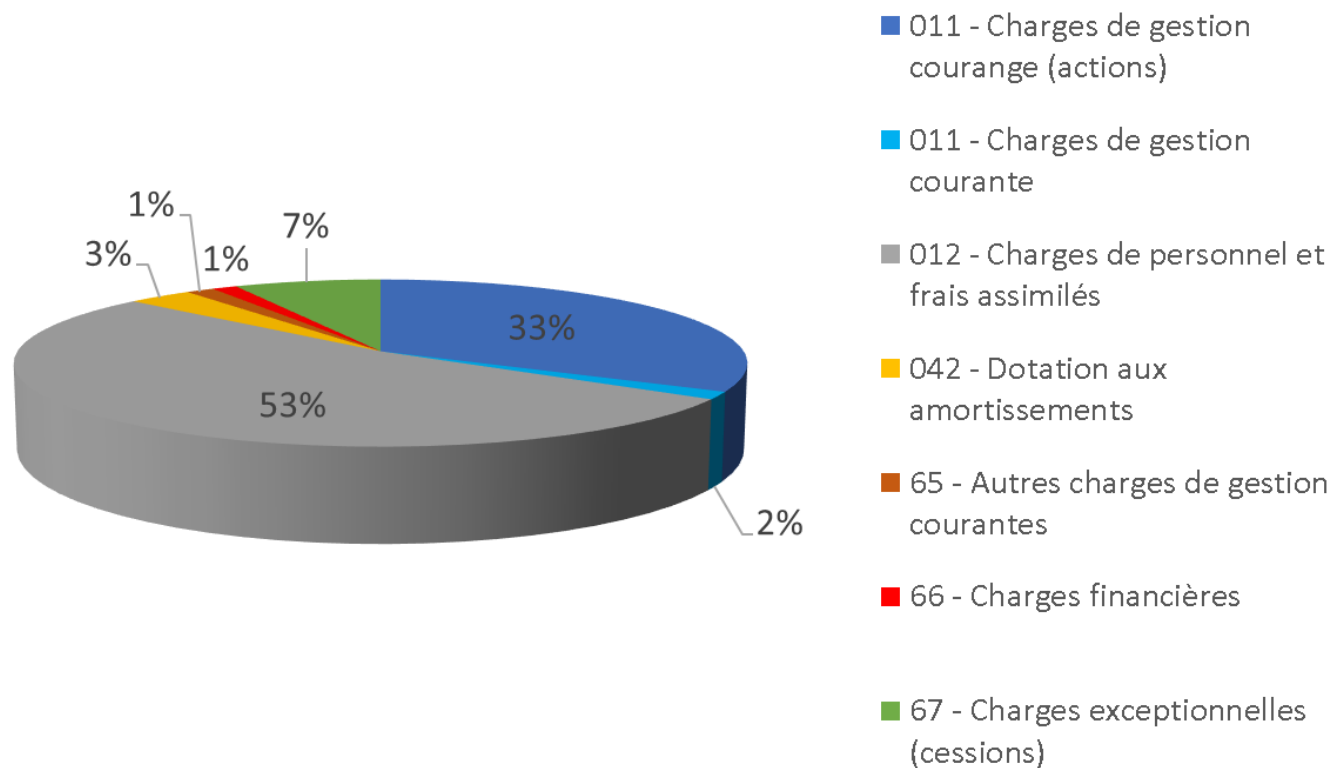
DEPENSES				RECETTES			
Chap	Libellé chapitre	BP 2024	CFU 2024	Chap	Libellé chapitre	BP 2024	CFU 2024
011	Charges à caractère général	943 268.21	400 181.70	002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	1 266 477.79	0.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	652 110.00	616 330.63	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	47 188.10	0.00
65	Autres charges de gestion courante	17 900.00	16 702.08	042	Amortissements des subventions d'équipement	4 500.00	3 654.80
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	73	Impôts et taxes	932 000.00	932 000.00
66	Charges financières	23 641.32	14 784.08	74	Dotations, subventions et participations	929 834.11	803 297.10
67	Charges exceptionnelles	87 000.00	87 000.00	75	Autres produits de gestion courante	0.00	1 454.64
042	Dotations aux amortissements et aux provisions	44 137.00	38 460.07	013	Atténuations de charges	0.00	20 575.05
022	Dépenses imprévues	0.00	0.00	77	Produits exceptionnels	87 000.00	87 894.94
023	Virement à la section d'investissement	1 498 943.47	0.00	011	Charges à caractère général	0.00	0.00
<b>TOTAL section de fonctionnement</b>		<b>3 267 000.00</b>	<b>1 173 458.56</b>	<b>TOTAL section de fonctionnement</b>		<b>3 267 000.00</b>	<b>1 848 876.53</b>
<b>TOTAL sans les écritures d'ordre<sup>1</sup></b>		<b>1 636 919.53</b>	<b>1 047 998.49</b>	<b>TOTAL sans les écritures d'ordre</b>		<b>1 909 022.21</b>	<b>1 757 326.79</b>

<sup>1</sup> Écritures d'ordre : n'ont pas d'incidence sur la trésorerie du SMRD car il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu à aucun décaissement ni encaissement

## a) Les dépenses de fonctionnement

Le graphique ci-dessous permet de visualiser la répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre.

### Répartition des dépenses de fonctionnement 2024 par chapitre



Les charges à caractère général (Chapitre 011) représentent 35 % des dépenses globales de fonctionnement en 2024. Elles regroupent les achats courants et les charges quotidiennes de fonctionnement du SMRD, les services extérieurs et les actions.

### Les charges de personnel (012)

Ce chapitre, représente 53 % des dépenses globales de fonctionnement de 2024. Il enregistre une évolution de + 13.65 % par rapport au compte administratif 2023. Cette hausse s'explique notamment par la création d'un poste de chargé de communication (poste pourvu depuis le 1<sup>er</sup> juin 2024 à temps non complet), le remplacement d'un agent en congés de maladie ordinaire avec une période de tuilage (poste de secrétaire), aux évolutions de carrières (avancements de grades et d'échelons des agents) et aux postes vacants en 2023.

### Évolution du chapitre 012

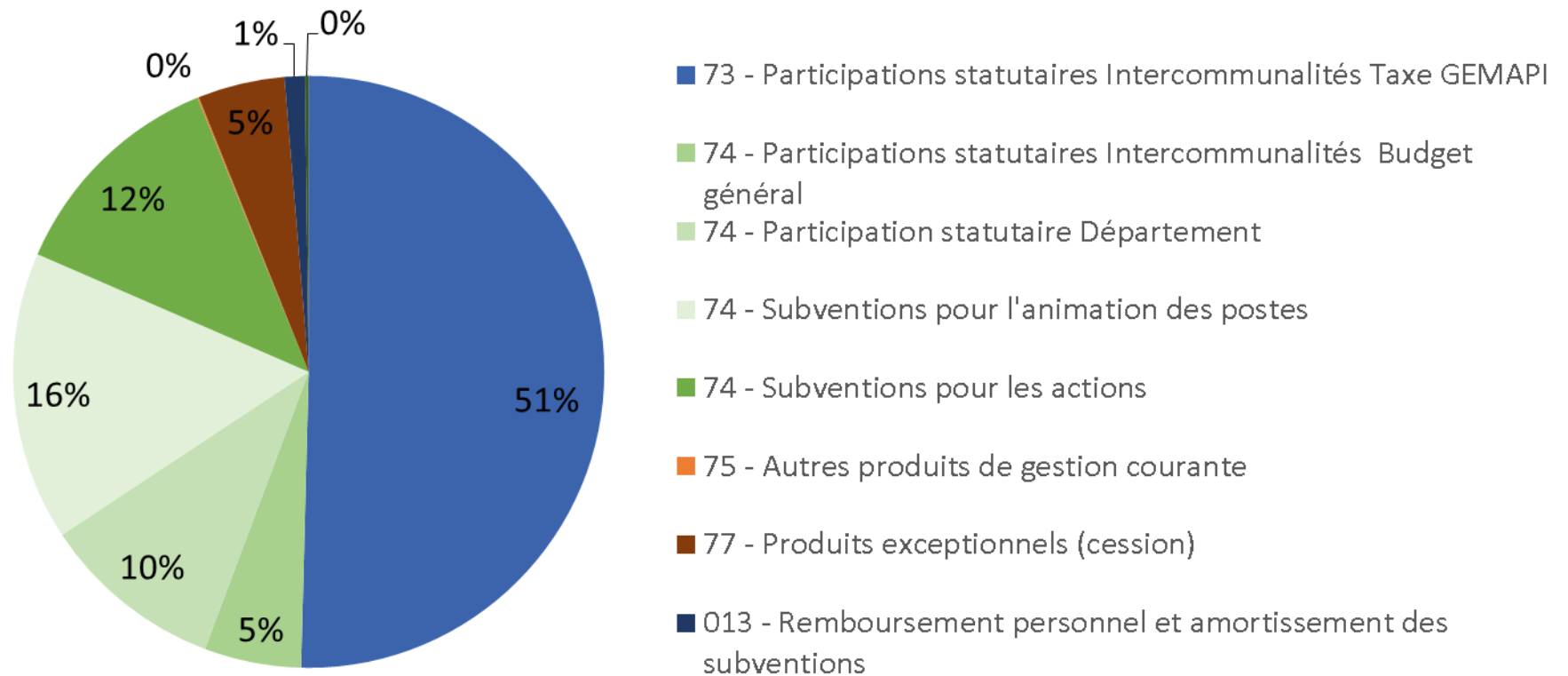
Année	Nombre d'agent	ETP (équivalent temps plein)	BP	Évolution BP à BP	CFU	Évolution CFU à CFU
2018	8	7.02	388 000	13,00%	343 069	11,31%
2019	8	7.30	389 160	0,30%	369 144	7,60%
2020	9	8.30	446 802	15,00%	422 387	14,42%
2021	9	8.11	450 000	0,72%	437 681	3,62%
2022	11	8.97	554 300	23,18%	493 498	12,75%
2023	11	9.71	587 650	6,00%	542 273	9,88%
2024	13	11.70	652 110	10.97%	616 330	13.65%

Quant aux effectifs, ils affichent une hausse progressive depuis 2018 afin d'assurer les compétences confiées au SMRD et notamment avec les recrutements :

- En 2018 d'une responsable administrative et financière et d'un technicien rivière,
- En 2020 d'un responsable du pôle Sage/Observatoire,
- En 2022 d'un chargé de mission PAPI et d'une technicienne animation actions hydro-économiques,
- En 2024 d'une chargée de communication.

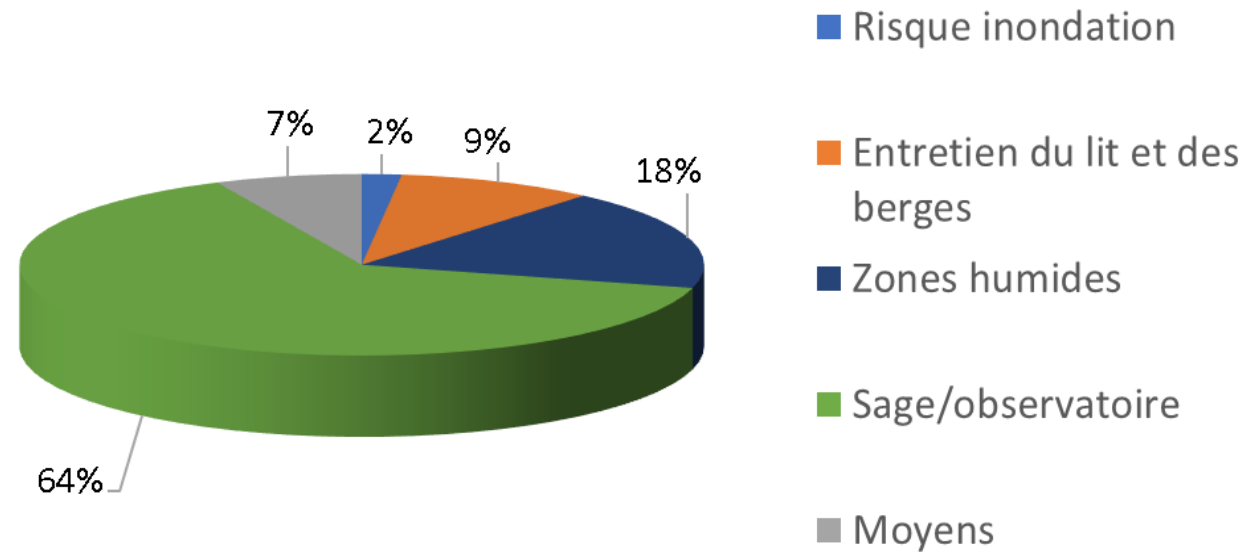
## b) Les recettes de fonctionnement

### Recettes de fonctionnement 2024, par chapitre



### c) Les actions de fonctionnement, réalisées en 2024, par thématique

#### Répartition par thématique des actions de fonctionnement 2024



Le tableau en page suivante détaille les dépenses et recettes perçues en 2024 par action.



## 5. La section d'investissement

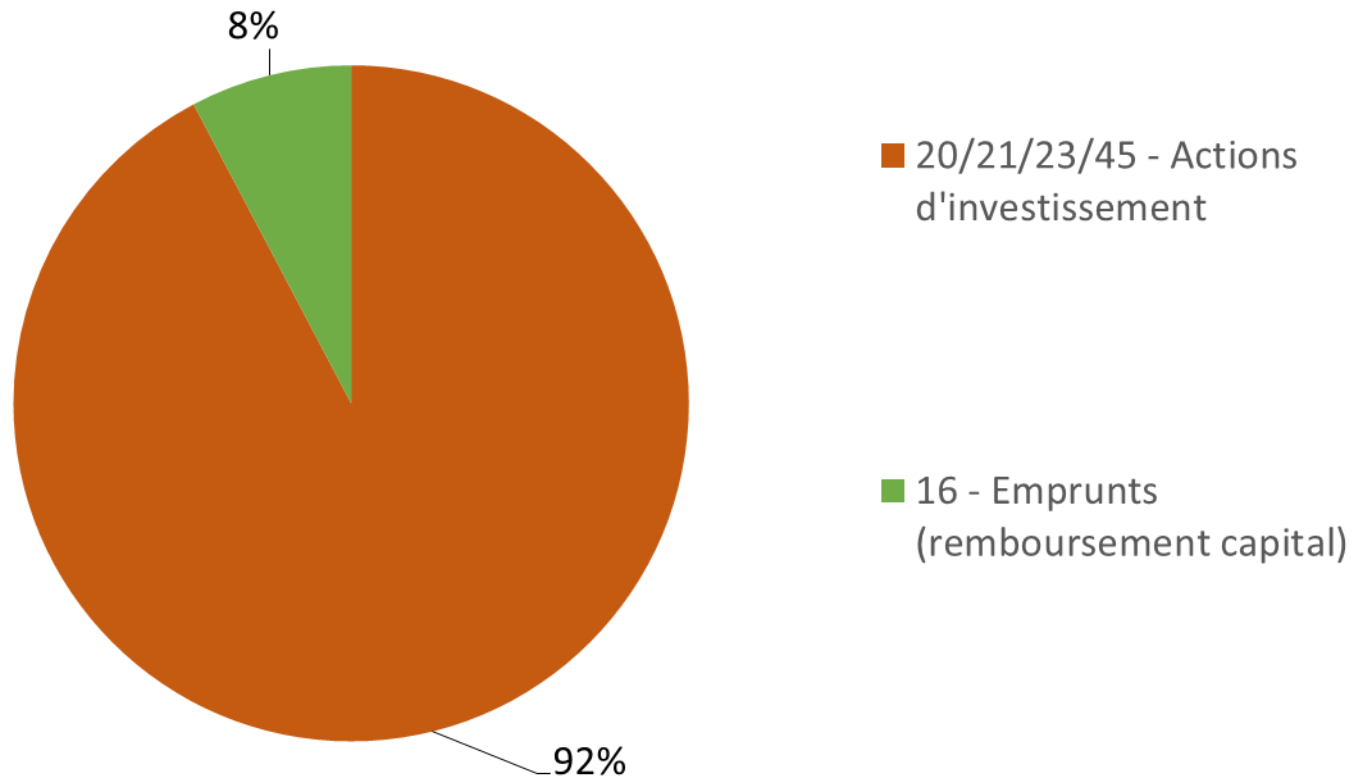
Le tableau ci-dessous permet de disposer d'une vue globale de la section d'investissement, présentée par chapitres :

DEPENSES				RECETTES			
Chap.	Libellé chapitre	BP 2024	CA 2024	Chap.	Libellé chapitre	BP 2024	CA 2024
20	Immobilisations corporelles (études)	1 024 424.40	169 803.67	10	Dotations, Fonds divers et réserves	169 098.80	169 098.80
21	Immobilisations Incorporelles (acquisition)	291 673.00	2 376.40	13	Subventions d'investissement	995 289.14	274 884.53
23	Immobilisations en cours (travaux)	1 458 240.20	176 351.49	21	Immobilisations corporelles	87 000.00	86 917.86
45	Opération compte tiers	39 078.50	34 716.00	45	Opération compte tiers	39 078.50	0.00
16	Emprunts et dettes	32 083.90	32 083.90	16	Emprunt et dettes assimilées	0.00	0.00
26	Créances attachées à des participations	0.00	0.00	021	Virement de la section de fonctionnement	1 498 943.47	0.00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0.00	0.00	001	Solde d'exécution de la section d'investissement	16 453.09	0.00
040	Op d'ordre (amortis.)	4 500.00	3 654.80	040	Op d'ordre (amortissement)	44 137.00	38 460.07
041	Opérations patrimoniales	3 892 951.65	3 886 039.65	041	Opérations patrimoniales	3 892 951.65	3 886 039.65
13	Subvention d'investis.	0.00	0.00	19	Neutralisations et régularisations d'opérations	0.00	82.14
020	Dépenses imprévues	0.00	0.00				
<b>TOTAL section de d'investissement</b>		<b>6 742 951.65</b>	<b>4 305 025.91</b>	<b>TOTAL section d'investissement</b>		<b>6 742 951.65</b>	<b>4 455 483.05</b>
<b>TOTAL sans les écritures d'ordre<sup>2</sup></b>		<b>2 845 500.00</b>	<b>415 331.46</b>	<b>TOTAL sans les écritures d'ordre</b>		<b>1 290 466.44</b>	<b>530 983.33</b>

<sup>2</sup> Écritures d'ordre : n'ont pas d'incidence sur la trésorerie du SMRD car il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu à aucun décaissement ni encaissement

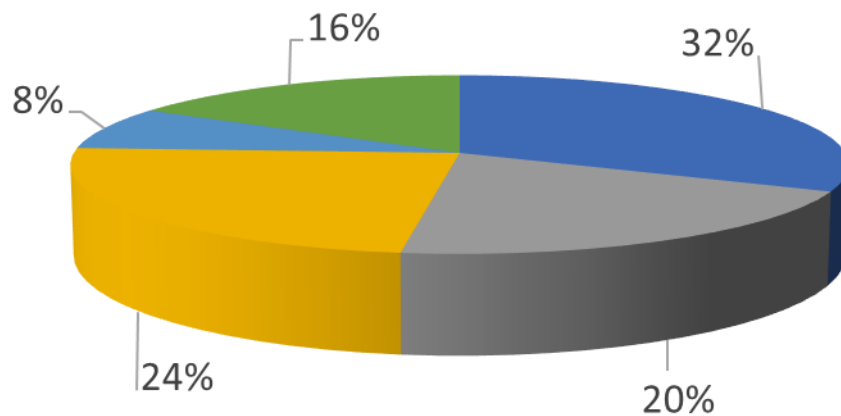
## a) Les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement 2024 par chapitre  
(sans écritures d'ordre)



## b) Les recettes d'investissement

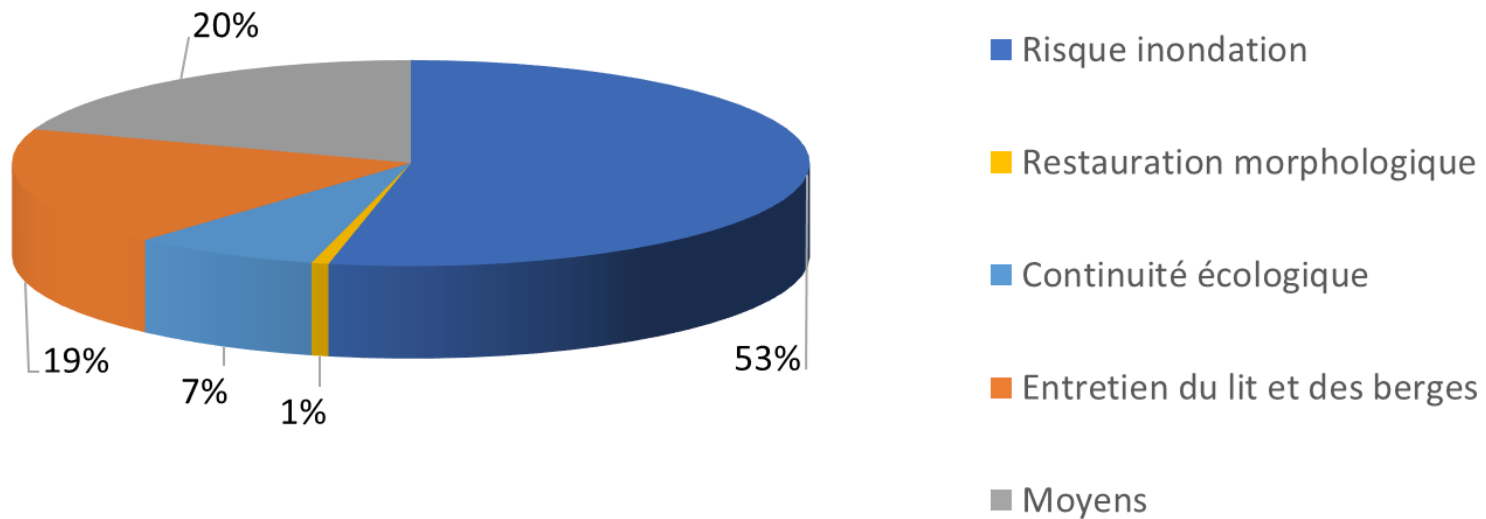
Recettes d'investissement 2024  
par chapitre  
(sans les opérations d'ordre)



- 10 - FCTVA et réserves
- 13 - Subvention - Agence de l'Eau
- 13 - Subvention - Département
- 13 - Subvention - Etat
- 21 - Vente terrain

### c) Les actions d'investissement, réalisées en 2024, par thématique

Répartition des actions d'investissement en dépenses, par thématique, réalisées en 2024



Le tableau en page suivante détaille les dépenses réalisées, les recettes perçues et le reste à charge pour le SMRD en 2024, pour chacune des actions inscrites en investissement.

Thématiques	Opérations	CA Dépenses 2024	CA Recettes 2024	Reste à charge 2024
Risque inondation	Étude préalable aux travaux sur les ouvrages - digues Livron/Loriol (PEP 7.1)	144 939,00	78 443,69	66 495,31
	Étude préalable aux travaux sur les ouvrages - digues Pontaix (PEP 7.3)	36 265,26	0,00	36 265,26
	Diagnostic approfondi du risque inondation / enjeux aléa (PEP 1.2)	23 086,80	0,00	23 086,80
	<i>SOUS-TOTAL Risque inondation</i>	<i>204 291,06</i>	<i>78 443,69</i>	<i>125 847,37</i>
Entretien du lit des berges	Eradication de la renouée du Japon	8 964,72	1 680,89	7 283,83
	Gestion des atterrissements	19 407,94	754,51	18 653,43
	Plan pluriannuel d'entretien PPE	43 430,74	27 285,41	16 145,33
	<i>SOUS-TOTAL Entretien du lit des berges</i>	<i>71 803,40</i>	<i>29 720,81</i>	<i>42 082,59</i>
Continuité écologique	Continuité écologique Luc-en-Diois	19 106,30	104 220,03	-85 113,73
	Continuité écologique seuil Romezon - Mirabel-et-Blacons	9 958,00	0,00	9 958,00
	Restauration de la continuité écologique du seuil moulin Reynaud - Grâne	0,00	4 458,00	-4 458,00
	Continuité écologique seuil Meyrosse - Die	0,00	58 042,00	-58 042,00
	<i>SOUS-TOTAL Continuité écologique</i>	<i>29 064,30</i>	<i>166 720,03</i>	<i>-137 655,73</i>
Restauration morphologique	Restauration morphologique du lit de la Drôme - Luc-en-Diois (phase 2)	2 440,10	0,00	2 440,10
	Diagnostic des cours d'eau en dérogation du bassin versant	228,61	0,00	228,61
	<i>SOUS-TOTAL Restauration morphologique</i>	<i>2 668,71</i>	<i>0,00</i>	<i>2 668,71</i>
	<i>SOUS-TOTAL Zone Humide</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>SOUS-TOTAL Sage/Observatoire</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Moyens	Construction du siège administratif	73 043,69	87 000,00	-13 956,31
	Matériel de bureau et informatique	2 376,40	0,00	2 376,40
	Véhicules	0,00	28 000,00	-28 000,00
	<i>SOUS-TOTAL Moyens</i>	<i>75 420,09</i>	<i>115 000,00</i>	<i>-39 579,91</i>
<b>TOTAL</b>		<b>383 247,56</b>	<b>389 884,53</b>	<b>-6 636,97</b>

**Tableau détaillant les dépenses réalisées et les recettes perçues en 2024 par action, inscrites en investissement**

#### d) Les restes à réaliser

<i>Objet</i>	<b>Montant Dépenses TTC</b>	<b>Montant Recettes TTC</b>
Étude préalable du système d'endiguement de Livron/Loriol (PEP 7.1)	34 000,00	82 380,50
Étude préalable du système d'endiguement de Crest (PEP 7.2)	30 000,00	33 333,00
Étude préalable du système d'endiguement de Pontaix (PEP 7.3)	30 000,00	33 333,00
Diagnostic approfondi du risque inondation (PEP 1.2)	36 913,20	40 000,00
Système d'alerte de crue (PEP 2.1)	30 000,00	12 500,00
Diagnostic des cours d'eau en dérogation du bassin versant	30 000,00	20 445,00
Plan de gestion de la zone humide des Nays	34 650,00	4 725,00
Romezon étude avant projet	10 000,00	0,00
Restauration de la continuité écologique du seuil Moulin Reynaud	1 000,00	0,00
Restauration morphologique du lit de la Drôme à Luc-en-Diois	46 524,00	29 660,00
Gestion des atterrissements	48 000,00	12 639,00
Plan pluriannuel d'entretien	100 000,00	33 333,00
Lutte contre la Renouée du Japon	0,00	2 241,00
Équipement pour suivi quantitatif	16 673,00	6 947,00
Construction du siège social du SMRD	200 000,00	57 348,00
Acquisition de matériel de bureau et informatique	8 000,00	0,00
Acquisition de mobilier	1 000,00	0,00
<b>TOTAL RESTES A REALISER</b>	<b>656 760,20</b>	<b>368 884,50</b>
<i>SOLDE</i>		<i>- 287 875,70</i>